

Séance extraordinaire du 26 janvier 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 26 janvier 2021 à compter de 11 h 45, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Gilbert Viens
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Est aussi présente, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants et ceux-ci étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation pour ajouter le point 4 à l'ordre du jour, le tout comme suit:

Ordre du jour

1. SAAQ – Avenant au contrat de service permis et immatriculation / Autorisation de signatures
2. MTQ – Aide à la voirie locale - Volet RIRL – Reddition de compte / Adoption
3. Politique municipale pour les familles et les aînés (MADA) / Désignation d'un comité
4. MELCC – Production de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable (article 68 RPEP) / Demande de prolongation
5. Période de questions
6. Fin de la séance

Résolution 2021-01-038

SAAQ – Avenant au contrat de service permis et immatriculation / Autorisation de signatures

Considérant le contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation numéro PI-06-351;

Considérant que la SAAQ propose un avenant au contrat de service concernant principalement la rémunération du mandataire pour ajouter de nouveaux services de même que la durée du contrat.

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

et résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou la trésorière et directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents afférents audit avenant à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 26 janvier 2021

Résolution 2021-01-039

Reddition de comptes - RIRL 2019-932 – Resurfaçage du rang Rosalie en enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux

Considérant qu'en conformité avec l'Entente de contribution financière pour la réalisation de travaux de réfection de divers tronçons, en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local - volet Redressement des infrastructures routières locales, la Ville de Saint-Césaire doit notamment confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet;

Considérant l'émission du certificat de réception provisoire daté du 17 novembre 2020, de M. Davis Lussier, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil et la fin de l'ensemble des travaux survenu le 18 décembre 2020 pour l'exécution des travaux de réfection.

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu unanimement de confirmer au ministère des Transports du Québec la fin du projet, relativement aux travaux de Resurfaçage du rang Rosalie en enrobé tiède flexible et remplacement de ponceaux.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2021-01-040

Politique municipale pour les familles et les aînés (MADA) / Désignation d'un comité et mandat

Considérant la volonté de la Ville de Saint-Césaire d'élaborer une politique municipale pour les familles et les aînés (MADA) afin d'assurer un milieu de vie de qualité;

Considérant que la Ville est en période d'élaboration de ses politiques;

Considérant que le cheminement des politiques nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité citoyen est fondamentale au cheminement des politiques.

En conséquence, il est proposé par Gilbert Viens

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire nomme les personnes suivantes au titre de membre du *comité politique municipale pour les familles et aînés (MADA)* :

Madame, Monsieur	Au titre de membre :
Lise Richard	citoyen
Suzanne Provencher	citoyen
France Pinard	citoyen
Josée Payant	citoyen
Caroline Chagnon	citoyen
Jaimie Newman	citoyen
Gaétane Galland	citoyen
Fernande Messier	citoyen

Séance extraordinaire du 26 janvier 2021

Cécile Choinière	citoyen
Gérard Borel	citoyen
Gilbert Viens	conseiller municipal RQA
Joanie Généreux	conseillère municipale RQF
Isabelle François	Directrice générale et greffière
Chantal Brodeur	responsable du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire
Nancy Martel	chargée de projet

et résolu également que le mandat des membres du *comité politique municipale pour les familles et aînés (MADA)* est de :

- être à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
- recommander des projets porteurs de la préoccupation des familles et des aînés;
- proposer un projet de politique et de plan d'action au Conseil municipal;
- assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2021-01-041

MELCC – Production de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable (article 68 RPEP) / Demande de prolongation

Considérant l'état de situation communiqué par LNA Hydrogéologie Environnement dans sa lettre datée du 25 janvier 2021 à l'effet que le rapport d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable devant être produit au 1^{er} février 2021 tel que l'exige la convention d'aide financière du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ne pourra être respecté;

Considérant que plusieurs circonstances hors du commun et imprévisibles survenues au cours des derniers mois expliquent l'impossibilité d'atteindre cette échéance tel qu'il est plus longuement détaillé dans la lettre de LNA Hydrogéologie Environnement, en raison notamment, de la pandémie de Covid-19, de la réorganisation des équipes de travail provoquée par le télétravail, des vagues de chaleur de l'été 2020 et de la surcharge de travail des professionnels en hydrogéologie;

Considérant que le défaut de production du rapport d'analyse de vulnérabilité des sources en eau potable pourrait entraîner la perte de l'aide financière convenue au PPASEP pour la municipalité;

Considérant que l'obtention d'un délai additionnel allant au 1^{er} mars 2021 permettra de produire un rapport complet et d'atteindre les objectifs de protection prévus au PPASEP;

Considérant que la demande est exceptionnelle;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

et résolu que le Conseil municipal demande que l'échéance de remise du rapport d'analyse de vulnérabilité des sources en eau potable auprès du

Séance extraordinaire du 26 janvier 2021

MELCC dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources en eau potable (PPASEP) soit reportée au 1^{er} mars 2021 sans affecter l'aide financière convenue entre la Ville et le MELCC.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière